

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 25 Novembre 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 21
Contre : 6
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 29/11/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
29/11/2021

L'an 2021, le 25 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (vu le contexte actuel COVID 19) salle Michel Berger, rue de la Pelouse, allée Louis Guy, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2021.

**Présents** : Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme BOUGLER Sophie, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme PEREZ Élodie, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, M. PENNETIER Stéphane, M. DENIAU Teddy.

### Excusés ayant donné procuration :

Mme TEGEL Jeanne par Mme MIGNOT Claude,  
Mme DUBOIS Flore par Mme LÉCUREUR Stéphanie,  
M. DE PAPE Laurent par Mme LEMEUNIER Isabelle,  
Mme LE CONTE Hélène par Mme TRAVERS-CORBION Françoise,  
M. RÉTIF Olivier par M. PENNETIER Stéphane.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BERGER Michelle.

### 2021-083 – 12 - Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

La PFAC est due par le propriétaire du bien raccordé au réseau de collecte des eaux usées, pour tenir compte de l'économie réalisée par l'absence de mise en œuvre d'une installation d'assainissement non collectif (A.N.C.) aux normes.

**Les modalités de calcul et le montant fixé de la PFAC sont précisés par délibération.** Son montant ne doit pas dépasser **80 % du coût d'un assainissement autonome.**

Par délibération du 31 mai 2012, la commune de Savigné l'Évêque a instauré la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) en application de l'article L 1331-7 du code de la santé publique.

Après estimations, il s'avère que le coût peut varier de **6 000 € à 18 000 €** en fonction du type d'assainissement individuel choisit (fosse toutes eaux ou micro station) et de l'étude du sol. Il est proposé de retenir un **prix moyen de 12 000 €.**

.../...

Ainsi, il est également proposé de retenir les pourcentages suivants :

- **35 % pour les constructions neuves soit 4 200 €,**
- **35 % pour les constructions existantes soit 4 200 €.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 1331-7 et L 1331-7-1,

Vu la délibération du 31 mai 2012 portant création de la participation pour l'assainissement collectif,

Considérant les investissements nécessaires résultant du schéma directeur de l'assainissement et notamment la construction d'une nouvelle station d'épuration,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de la PFAC,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour et 6 voix contre) :**

- ▶ **ADOpte** les tarifs proposés pour la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), applicables à compter du 1er janvier 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/11/2021  
Le Maire  
Isabelle LEMEUNIER

The image shows a circular official stamp of the commune of Equé. The stamp contains the text "EQUE" at the top, "Commune de" in the middle, and "29110" at the bottom. A five-pointed star is positioned to the right of the text. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.